

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD383

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« les »,

insérer les mots :

« règles et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.